

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 décembre 2023

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - Mme Petra LAURAIN – M. Régis BELGERI - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Agnès JEANMICHEL - M. Patrick ALBERTOLI - Mme Sylvie PALUMBO - M. Anthony SCHIARATURA - M. Thibault HEINTZ - Mme Thérèse LALOGÉ - M. Christophe DEMARQUE

Excusés:

M. Pascal FERRARD pouvoir à M.Y. DESVERNES

Mme Yasmine ASKU pouvoir à Mme Nicole DELAVILLE

Date de la convocation : 4 décembre 2023

Début du conseil : 20 h 05

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - Centre de gestion : *contrat groupe - assurance statutaire (2025-2028) :
 - ★ proposition de participer au marché public
 - ★ convention de prestation de service
- 2 - Cimetière : reprises de concessions
- 3 - Classe de neige : subvention exceptionnelle à un élève
- 4 - Adhésion à la revue « les cahiers d'administration - territoires pour demain »
- 5 - Revitalisation Bourg Centre : 2024 Financement du Poste de Chef de projet "Petites villes de demain"
- 6 - Revitalisation Bourg Centre – dispositif Petites villes de demain : Sécurité équipement de la Commune en vidéoprotection : demandes subventions
- 7 - Finances - budget Commune : décision modificative

Questions diverses

Monsieur le Maire demande de supprimer de l'ordre du jour les points 3 et 7.

DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 - CENTRE DE GESTION : *contrat groupe - assurance statutaire (2025-2028) :

- * proposition de participer au marché public
- * convention de prestation de service

(délibération n° 2023.12.08/01 -délibération n° 2023.12.08/01.1)

Lors du Conseil du 10 novembre, il a été décidé de mandater le Centre de Gestion pour la première mission ci-dessus par la délibération n° 2023.11.10/11. Or, une erreur s'est glissée dans les périodes et dans la date d'effet.

Il y a donc lieu de valider ces modifications.

A l'unanimité, les Conseillers acceptent ces changements.

Concernant la convention de prestation de service, il s'agit de la mise en œuvre du pôle carrières – instances paritaires qui aura la mission de contrôle, de conseil, d'information et d'accompagnement en matière de retraite.

Il précise que cette prestation ne sera payante que si celle-ci est demandée.

A l'unanimité, le Conseil, décide de passer cette convention.

2 - CIMETIÈRE: reprises de concessions*(délibération n° 2023.12.08/02)*

Monsieur le Maire indique que deux concessions au cimetière peuvent être reprises par la commune.

En effet vu les procès verbaux de constat d'abandon des concessions PG 28/1.PG -0028 et PG 29/1.PG- 00291 il est possible de les reprendre pour les mettre en service pour de nouvelles inhumations.

Les Conseillers, à l'unanimité, donnent leur accord.

4 – ADHÉSION à la revue « les cahiers d'administration - territoires pour demain » *(délibération n°2023.12.08/03)*

Une demande d'insertion dans la revue " les Cahiers d'Administration" dans sa collection "Territoires pour demain – dédiée aux Vosges "afin de présenter les musées, nos atouts, notre attractivité à travers une interview ou un publi-rédactionnel nous est proposée. Les montants de ces insertions, suivant les formats, s'élèvent de 3.700 € à 14.900 €.

Après concertation, les Conseillers, à l'unanimité ne retiennent pas cette proposition.

5 - REVITALISATION Bourg Centre : 2024 Financement du Poste de Chef de projet Petites villes de demain *(délibération n° 2023.12.08/4)*

Afin de financer le poste de cheffe de projet "Bourg-centre/Petite ville de Demain" il y a lieu de solliciter le Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT) pour l'octroi d'une subvention pour l'année 2024.

A l'unanimité, le Conseil, décide d'en faire la demande.

6 –REVITALISATION Bourg Centre – dispositif Petites villes de demain : Sécurité équipement de la Commune en vidéoprotection : demandes subventions*(délibération n° 2023.12.08/05)*

Monsieur le Maire propose d'équiper la commune d'un dispositif de vidéo protection, le devis proposé s'élève à 93.847,00 €. Dans cette optique, des subventions doivent être demandées. Il resterait environ à charge 20 %.

Monsieur Thibault HEINTZ indique qu'il serait bon d'avoir un autre devis afin de comparer la prestation et s'inquiète également du coût de l'abonnement mensuel de la fibre si celle-ci est connectée à chaque camera. Monsieur Patrick ALBERTOLI s'interroge sur le prix de la maintenance qui n'est pas évalué sur cette proposition.

Monsieur DESVERNES précise que les demandes de subventions n'obligent pas la réalisation de travaux.

Le Conseil par 1 abstention – 1 contre et 12 voix opte pour cette proposition.

Informations et questions diverses

- **le marché** itinérant des saveurs et des savoir-faire initié par la COM COM serait reconduit sur la commune le 27 août 2024, place des Terroirs ;
- **aux anciens abattoirs** :
 - les portes d'entrée sont posées par l'entreprise Houillon
 - l'éclairage extérieur finalisé : un superbe coup d'œil ;
- **rue de la République** :
 - les travaux se poursuivent : les conduites d'eau et d'assainissement remplacées jusque l'intersection avec la rue du château ;
 - deux commerçants ont contacté la CCI pour perte de chiffre d'affaires, suite aux travaux. Dossier très complexe à fournir ;
- **loi APER** du 23 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables : suppression de la contribution CCU ;
- **projet** d'autoconsommation collective : recherche de surface de toiture pour installer des panneaux solaires dans un rayon de 20 km ;
- **au tiers-lieu** : séances de fitness envisagées par le contrat local de santé de la COM COM.
- **remerciements** des responsables des Restos du cœur darnéens pour les travaux dans leur locaux rue de la Gare ;
- **remerciements** des JSP pour la subvention accordée ;
- **installation** rue du Château d'un cabinet d'Avocats, consultation sur rendez-vous ;
- **le filtre** arsenic a été changé à la station de traitement de l'eau, route de Vittel ;
- **sur le projet** de déplacement du distributeur pizzas installé sur le champ de foire : demande de la société JUSTQUEEN une participation aux frais de 50 %.

Dates :

- Concert de nouvel an, organisé par le Comité de Jumelage, au gymnase, le samedi 6 janvier à 20 h ;
- Vœux du maire, à la salle des fêtes, le mercredi 10 janvier à 18 h 30 ;
- Tirage des affouages, en mairie, le vendredi 12 janvier à 18 h ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

La secrétaire de séance
Nicole DELAVILLE



Darney, le 8 décembre 2023
Le Maire
Yves DESVERNES

